

### **Enfance & Familles d'Adoption**

# COMPRENDRE LES DISPOSITIFS BRITANNIQUES EN MATIÈRE D'ACCÈS AUX ORIGINES

Londres, 18-19 novembre 2015

Mission financée par
la Mission de l'adoption internationale (MAI)
conduite par
Mathilde Chedru & Janice Peyré (EFA)



© Enfance & Familles d'Adoption, 2016

Enfance & Familles d'Adoption 221 rue La Fayette 75010 Paris Tel : 01 40 05 57 70

secretariat.federation@adoptionefa.org

www.adoptionefa.org

### **TABLE DES MATIÈRES**

INTRODUCTION: L'ACCÈS AUX ORIGINES EN FRANCE, EFA ET LA QUESTION DES ORIGINES	S 4
I. PRESENTATION DES ORGANISMES VISITÉS	5
II. PRÉSENTATION DU SYSTÈME ANGLAIS ADOPTION  Adoption nationale/internationale, « special guardianship »	6
Origines : évolution de la loi (depuis 1975)	8
Adoption Search Reunion Website (ensemble du Royaume-Uni)	9 11
PERSPECTIVES	13
ANNEXE 1 : « On their own »	14
ANNEXE 2 : Formulaire d'inscription sur l'Adoption Contact Register (national)	15
ANNEXE 3 : Adoption Search Reunion Website (ex. d'une fiche d'agence d'adoption)	18
ANNEXE 4 : Origines, 3 études (BAAF, CNAOP, EFA)	19

### INTRODUCTION : L'ACCÈS AUX ORIGINES EN FRANCE, EFA ET LA QUESTION DES ORIGINES

La mission, financée par la Mission de l'adoption internationale, se déroule à Londres, les 18 et 19 novembre 2015, avec Mathilde Chédru et Janice Peyré, membres de la fédération EFA et faisant plus particulièrement partie du groupe « Origines » au sein de l'association.

L'objectif de cette mission est de rencontrer les responsables de deux structures professionnelles britanniques spécialisées dans les questions d'adoption afin de comprendre leur politique d'accompagnement post adoption, notamment en ce qui concerne les questions liées aux origines, aux recherches et retrouvailles, que ce soit dans le cas de l'adoption nationale ou internationale : outils, politiques, procédures, recommandations, évaluation. Il apparaît important de prendre connaissance de la philosophie en matière d'accès aux origines et des ressources et services qui en découlent dans d'autres pays. Le Royaume-Uni a engagé une réflexion de fonds dès les années 1970, avec la mise en place d'outils prévus par la loi à partir de 1990.

Il était intéressant de comparer ce dispositif avec la situation en France: le Conseil national pour l'accès aux origines personnelles (CNAOP) apporte un cadre et s'est doté de protocoles concernant les personnes nées « sous X » et leurs familles de naissance, mais les pratiques demeurent disparates, et les lieux d'archivage éparpillés, en ce qui concerne les autres formes d'adoptions, nationales ou internationales. Tout cela crée un parcours labyrinthique pour de nombreux adoptés souhaitant accéder à leurs origines. Il n'existe pas non plus en France d'espace d'information (web ou autre) centralisant toutes les données pour les adoptés, les membres des familles de naissance et adoptives : textes de loi régissant l'accès aux origines, recommandations, coordonnées de services de soutien et de médiation, coordonnées des OAA existants et, pour ceux qui ont cessé leur activité, des lieux où sont archivés les dossiers (autres OAA ou archives départementales).

Les représentantes d'EFA ont été reçues par l'équipe de ICA (International Adoption Centre), le seul organisme britannique spécialisé dans l'adoption internationale, et dans ce que ses responsables décrivent comme « l'adoption à dimension internationale » — approche pertinente pour la question des origines, comme il sera détaillé plus loin. Elles ont également été reçues par Coram, organisme à but non lucratif très réputé et respecté voué à la défense des intérêts des enfants, dont les origines remontent au XVIII<sup>e</sup> siècle. Plus spécifiquement, elles ont rencontré des personnes de la branche CoramBAAF, qui regroupe les principales activités de BAAF (British Association for Adoption and Fostering), organisme de formation et de soutien qui a cessé son activité en juillet 2015.

Une visite du musée des enfants trouvés, le Foundling Museum, et d'une exposition au Museum of Childhood sur les enfants déplacés entre 1869 et 1970 (voir Annexe 1), a permis de mieux comprendre les tensions qui peuvent traverser la politique britannique de protection de l'enfance : une grande attention à l'intérêt des enfants, qui trouve ses racines dans des mouvements philanthropiques des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, mais aussi un respect de la place des origines biologiques et de la communauté culturelle dont est issu l'enfant. L'accouchement dit « sous X » n'existe pas, et on assiste actuellement à un débat de fond chez les professionnels de l'enfance suscité par les décisions de certains juges à préférer les « special guardianship » (tutelles familiales permanentes) aux adoptions, dont bénéficient

entre 4 000 et 5 000 enfants chaque année. Moins de 200 enfants arrivent chaque année de l'étranger en adoption internationale.

### I. PRESENTATION DES ORGANISMES VISITÉS

ICA - La première structure visitée est ICA, International Adoption center. ICA était au départ un service gouvernemental spécialisé dans l'aide et le soutien aux familles adoptives. En 1997, ICA est devenu un organisme à but non lucratif (« charity ») spécialisé dans l'adoption internationale. Depuis 2008, l'agence a élargi ses compétences et depuis 2012, elle est également habilitée pour l'adoption nationale. Ses compétences s'étendent de la préparation à l'agrément jusqu'au soutien après l'arrivée de l'enfant. Elle propose également des services d'aide sur les questions liées aux origines pour des adoptés (notamment ceux nés à l'étranger) et des parents de naissance (étrangers) dont l'enfant a été adopté par une famille résidant au Royaume-Uni, ainsi que sur les questions liées aux regroupements familiaux. ICA est la plus grande agence du Royaume-Uni pour l'adoption internationale (nombre total d'adoptions internationales au R-U du 31 mars 2013 au 31 mars 2014, 155). Si son activité se centre sur trois pays (Inde, Philippines et Chine – programme pour enfants à besoins spécifiques), l'agence propose aussi un soutien et un accompagnement pour toute personne née à l'étranger souhaitant rechercher sa famille de naissance, en liaison le cas échéant avec les organismes par lesquels cette adoption a été réalisée, ou directement auprès des institutions des pays d'origine. L'activité d'ICA a été évaluée très favorablement par OFSTED, l'office national d'évaluation (Office for Standards in Education, Children's Services and Skills).

ICA: The Centre for Adoption, http://www.icacentre.org.uk/

BAAF - British Association for Adoption and Fostering — Association Britannique pour l'adoption et le placement - est un organisme à but non lucratif ('charity') remplissant les missions d'agence d'adoption, de soutien post adoption, de recherche de familles pour des enfants à besoins spécifiques. C'est également un centre de ressources pour les professionnels de l'adoption et du placement familial, avec plus de 30 ans d'expérience (formations, publications, rapports, recherche, etc.). BAAF a également créé, avec des financements officiels, une base Internet qui se veut un espace de conseils et le premier point d'entrée pour toute personne envisageant une recherche d'accès aux origines (y compris l'adoption internationale). L'activité de BAAF a été évaluée très favorablement par OFSTED, l'office national d'évaluation (Office for Standards in Education, Children's Services and Skills).

**CORAM** - L'association BAAF a cessé son activité comme organisme indépendant en juillet 2015. Une partie de ses équipes (notamment les services de soutien à la parentalité, à la recherche des origines et des publications) ont été intégrées à celles de Coram, association liée à la protection de l'enfance. Cette association est située au cœur de Londres, sur le site géographique du premier « charity » pour enfants, le Foundling Hospital, créé en 1739. Un musée retrace l'histoire de cette institution, le Foundling Museum. (*voir Annexe 1*) http://www.corambaaf.org.uk/

### II. PRÉSENTATION DU SYSTÈME ANGLAIS D'ADOPTION

### Adoption nationale/internationale, « special guardianship »

### Terminologie : une agence d'adoption

Une agence d'adoption (« adoption agency ») est soit une « local authority » (équivalent du service adoption d'une ASE, il y en a 152), ou une agence privée à but non lucratif, généralement sous statut de « charity » (équivalent d'une association loi 1901). Le nombre d'enfants placés d'une agence à une autre varie : comme en France, la tentation est de rechercher une famille parmi les candidats agréés localement (et/ou par l'agence), d'où des délais parfois longs pour faire adopter certains enfants.

La procédure d'adoption nationale est gratuite pour la famille.

Une agence d'adoption reçoit £28 000 par enfant pour lequel elle trouve une famille et un financement pour le soutien post-adoption qu'elle est tenue d'apporter à la famille.

### Mutualiser au niveau régional

Le gouvernement encourage la mutualisation des agences publiques et privées sur une base régionale : 14 Agences régionales d'adoption ont ainsi été annoncés en octobre 2015, regroupant une centaine d'autorités locales (sur 152) et des agences privées. Chaque regroupement reçoit une aide financière et logistique : en cours également, un plan transversal de formation dans un souci d'harmoniser au mieux les pratiques.

Un des objectifs est d'accélérer les procédures de recherche de familles pour des enfants en attente d'adoption (surtout les enfants à besoins spéciaux ou additionnels).

Un fonds de £30 millions a été débloqué en 2015 par le gouvernement pour aider les agences à trouver des familles pour les enfants à besoins spéciaux pour lesquels elles ont du mal à trouver des familles : l'idée est de pouvoir trouver et préparer plus de familles.

### « Special guardianship orders » (tutelles)

Le Royaume-Uni ne connaît pas l'adoption simple.

Depuis 2005, des « special guardianship orders » peuvent être prononcés pour permettre à des enfants qui ne peuvent pas rester auprès de leurs parents mais qui n'auraient pas vocation à être adoptés, de bénéficier d'une protection juridique stable jusqu'à leur majorité. Ce sont principalement des tutelles intrafamiliales ou prononcées à l'intention d'une famille d'accueil; et elles peuvent être utilisées comme l'équivalent de kafala intrafamiliales, uniquement (et non pas systématiquement) pour des enfants de familles de confession musulmane vivant sur le territoire britannique (des enfants adoptés au Pakistan, par exemple, par des familles vivant au Royaume-Uni, bénéficient d'une adoption plénière). L'idée est d'éviter de créer plus de ruptures et d'apporter un minimum de stabilité. Les enfants devant principalement bénéficier de cette mesure de protection sont :

- les enfants plus grands retirés de leur famille de naissance ;
- des enfants vivant déjà chez un parent ou une famille d'accueil;
- des enfants issus de minorités ethniques culturellement réticentes à l'adoption;
- des mineurs étrangers isolés nécessitant une prise en charge stable dans la durée mais n'ayant pas vocation à rompre les liens de filiation avec leur famille à l'étranger.

Globalement, ces mesures ont été évaluées positivement par des chercheurs indépendants, avec un faible taux de ruptures ou d'échecs. Toutefois il apparaît que certaines familles ne bénéficient pas toujours d'une évaluation, d'une préparation ou d'un soutien adéquats.

Quelques situations de maltraitance, et le placement d'enfants loin de leur lieu de vie auprès de membres de la famille élargie qu'ils connaissaient peu ou pas ont également été signalés. Les vérifications vont être renforcées pour lutter contre cela.

Certaines de ces tutelles ont été prononcées pour des enfants jeunes qui auraient pu bénéficier d'une adoption – l'augmentation du nombre de tutelles croise une baisse du nombre d'adoptions (baisse de 50 % des adoptions au cours des 2 dernières années).

Le gouvernement a donc demandé une remontée de préconisations des divers organismes, dont les agences d'adoption. Dans le cadre de cette mission, Mathilde Chédru et Janice Peyré ont pu assister à une séance de travail regroupant des professionnels de l'enfance organisée par CORAM. Les discussions ont porté sur l'amélioration des outils d'évaluation des tuteurs potentiels.

http://www.casa-uk.org/department-education-adoption-reform-update-september-2015/

### **Soutenir l'adoption**

### **Adoption Support Fund: un soutien aux familles**

Le gouvernement a créé un fonds de soutien à l'adoption (Adoption Support Fund) de 19 millions de livres (soit environ 24 millions d'euros). À la différence du fonds de £30 millions évoqué plus haut pour renforcer la recherche et préparation de familles pour des enfants à besoins spéciaux, ce fonds est destiné à soutenir directement les familles adoptives constituées. Il permet de financer des évaluations des enfants par des spécialistes, des soutiens à la parentalité (formations), diverses thérapies. Durant les 6 premiers mois de 2015, plus de 2000 familles adoptives ont bénéficié d'un montant de £7 millions (environ 11 millions €). Quelques exemples des mesures financées : séances de sensibilisation à l'adoption dans les écoles, modules de prise en charge des enfants dans les écoles le lundi matin (retour à l'école difficile après la rupture du weekend, également pour les enfants placés), thérapies (type musicothérapie, équinothérapie, etc.) pour les enfants, recrutement d'auxiliaires d'éducation dans les classes pour aider les enfants qui en ont besoin, thérapies et autres formes d'aide à la parentalité, ateliers jeux parents/enfants avec une thérapeute (type Arbre vert), etc.

### Création du Adoption Support User Group

Ce groupe national placé auprès du ministre de l'enfance et des familles (lui-même père adoptif) est composé de représentants des agences régionales d'adoption et des associations de familles adoptives. Le champ de réflexion, d'observation et de proposition couvre les domaines suivants : fonds de soutien à l'adoption, soutiens pré-scolaire et scolaire, soutien santé mentale, allocations et congés parentaux, pratiques professionnelles (travailleurs sociaux). Le but de ce groupe est de faire des recommandations sur l'amélioration du soutien aux familles.

Gill Haworth, d'ICA, regrette que des financements n'aient pas été alloués au soutien des adoptés devenus adultes : origines, identité, formations professionnelles et autres. La

majorité à 18 ans laisse de nombreux jeunes adoptés assez démunis, encore dépendants qui devraient pouvoir continuer de bénéficier d'aides.

### III. RECHERCHE DES ORIGINES

**Origines : évolution de la loi (depuis 1975)** 

### L'accouchement anonyme (sous X) n'est pas prévu dans la loi.

Dans les années 2000, quelques femmes originaires de Pologne et de Tchéquie ont accouché dans des maternités de la région de Londres et sont reparties en laissant leur enfant. Elles avaient laissé une identité. Les autorités ont effectué des recherches dans les pays, par le biais du SSI, mais n'ont pas pu retrouver ces femmes. On suppose qu'il s'agit d'identités d'emprunt. Toutefois, la tentative de retrouver ces mères figurera dans le dossier de l'enfant.

Conservation des dossiers: une copie des dossiers est remise aux parents adoptifs au moment de l'adoption (avec un travail de présentation du dossier). Les éléments impliquant des tierces personnes sont expurgés, ainsi que des éléments plus « violents »: mais on considère que les parents ont le droit de connaître l'historique qui a débouché sur l'adoptabilité de l'enfant, et notamment les aspects de la vie préadoptive auprès des parents de naissance qui peuvent avoir une incidence sur la santé de l'enfant, son comportement, son développement. L'original du dossier est archivé par l'agence d'adoption selon des critères d'archivage matériels et administratifs professionnels (certaines agences d'adoption partagent un service d'archivage). Elles doivent conserver les dossiers pendant 100 ans, ils sont ensuite versés aux archives nationales ou locales (équivalent des archives départementales en France).

Très tôt (à partir des années 1990), il y a eu le souci d'organiser la conservation des dossiers et la traçabilité des agences d'adoption existantes et antérieures, afin de pouvoir retrouver les dossiers malgré des fusions ou des cessations d'activité. Un travail exhaustif impressionnant, entrepris par Georgina Stafford, a permis de publier un catalogue qui servira de base au projet web.

Les jugements d'adoption sont versés aux archives nationales (Angleterre/Pays de Galles + Écosse) : les pièces du jugement sont consultables.

### **Adoption Contact Register<sup>1</sup>**

Tout ce qui a trait à l'état civil est centralisé en 2 lieux (Angleterre/Pays de Galles + Écosse). A de rares exceptions près, seuls les adoptés majeurs peuvent effectuer une recherche des origines.

Ce service permet

- aux adoptés d'obtenir leur acte de naissance d'origine
- aux adoptés d'accéder à leur dossier d'adoption (jugement, état civil)
- aux adoptés et aux membres de la famille de naissance de signaler si on souhaite ou non être contacté par la famille de naissance/par la personne adoptée

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> À noter que l'Irlande a également créé un service analogue. http://www.aai.gov.ie/index.php/tracing/contact-preference-register.html

- aux adoptés et aux membres de la famille de naissance de rechercher un membre de la famille biologique ou la personne adoptée : si cette personne s'est également inscrite en autorisant le contact, l'information sera communiquée au demandeur.

Coût: £15 pour les adoptés, £30 pour les familles de naissance.

Le service ne conduit pas de recherches sur des personnes ne figurant pas dans le fichier. Pour cela il faut s'adresser à des organismes intermédiaires autorisés. Si un parent de naissance ou une personne adoptée est retrouvé mais refuse le contact, les données personnelles ne seront pas communiquées, mais un échange d'informations peut être organisé. Ces organismes sont payants.

L'Adoption Contact Register d'Écosse signale combien cette démarche peut être difficile à vivre et conseille à tous de se rapprocher d'un organisme intermédiaire autorisé pour se faire accompagner.

Les deux registres renvoient vers des organismes intermédiaires autorisés (en communiquant les coordonnées) et invitent les personnes à obtenir des renseignements également par l'Adoption Search Reunion Website.

L'Adoption Contact Register permet également aux adoptés nés à l'étranger d'accéder à leur acte de naissance d'origine.

https://www.gov.uk/adoption-records/the-adoption-contact-register

Voir en annexe 2 le formulaire d'inscription pour un adopté ou une personne placée

### Adoption Search Reunion Website (ensemble du Royaume-Uni)

Julia Feast (BAAF) a créé un site internet dédié à la recherche des origines, en 2005. Cela s'inscrivait dans l'entrée en application du « Adoption and Children Act 2002 », une ample refonte législative de l'adoption dans tous ses aspects, réformant les pratiques des trois décennies antérieures.

Le gouvernement a débloqué des fonds pour faire connaître la nouvelle législation au grand public.

Julia Feast a eu trois mois, entre septembre et décembre, pour trouver des professionnels en informatique (notamment dans le milieu universitaire) pour l'aider bénévolement. Leur apport est chiffré par Julia à £50 000, en plus des £45 000 débloquées par le gouvernement.

### Mode d'emploi

Sur le site http://www.baaf.org.uk,

Page « fostering and adoption » (« placements et adoption »)

Sélectionner « information for adopted and post care (fostered) adults » (« informations pour les adultes qui ont été adoptés ou placés »)

Il est d'abord proposé, pour plus d'information et d'aide, s'appeler une ligne d'écoute. Puis trois pistes sont proposées :

 Des conseils pour rechercher des proches, avec un lien vers « Adoption Search and reunion website » (<u>www.adoptionsearchreunion.org.uk</u>), le site de recherche qui fait l'objet de la présentation,

- Des conseils, en cas de recherche d'emploi, pour donner un extrait de casier judiciaire sans faire apparaître son nom d'origine,
- Le British Adoption Project 1965–1969.

La page d'accueil informe que ce site est créé comme un point d'entrée pour toute personne envisageant de rechercher ou d'entrer en contact avec des membres de la famille biologique ou adoptée, ou recherchant une adoption qui a eu lieu au Royaume-Uni. Sur le site, il est possible de :

- Chercher où sont localisés les registres de son adoption,
- Chercher une agence qui peut aider dans sa zone géographique,
- Apprendre à connaître ses droits à accepter ou refuser le contact,
- Connaître les récentes évolutions législatives,
- Lire des travaux sur la recherche et l'entrée en contact avec des parents de naissance,
- Utiliser les conseils pratiques des professionnels qui travaillent avec des adoptés, adoptants ou familles de naissance.

Le site est accessible au public sans aucune restriction ni demande d'information. En fonction de la situation personnelle de chacun, plusieurs liens sont proposés :

Adoptés :	Adoptants :	Parents de naissance :
Guide de recherche	Services intermédiaires	Services intermédiaires
Services intermédiaires	Lectures recommandées	Contact non souhaité
Contact non souhaité		Lectures recommandées
Lectures recommandées		
Accéder à l'information		

### Localisation des registres :

Pour retrouver un organisme qui est susceptible de détenir des informations sur une adoption, il est proposé de rechercher par plusieurs biais : le lieu géographique, l'organisation ou agence, l'autorité locale ou encore le nom d'une personne qui a participé à l'adoption (par exemple un responsable d'agence ou d'un service adoption).

Si, par exemple, on clique sur « organisation » avec le mot clé « children », une liste d'agences dont le nom contient ce mot clé apparait, avec son adresse actuelle, les coordonnées anciennes. [Voir annexe 2].

### Recherche et contact :

Après avoir localisé les registres contenant des informations sur son adoption, la personne peut choisir de poursuivre pour chercher une personne de sa famille de naissance ou adopté adulte.

### Soutien et aide :

Il est proposé de trouver une agence qui pourra aider dans la recherche, et située à proximité de l'endroit où vit la personne qui fait une recherche.

#### Professionnels:

Une partie du site est accessible aux professionnels, avec un accès privé.

#### Actualité :

La dernière partie permet de rechercher par date et pour l'ensemble du Royaume-Uni ou seulement pour l'Angleterre et le Pays de Galle, et par année, les actualités en matière d'adoption.

Cette base est centrée essentiellement sur l'actualité, les organismes et les placements en adoption nationaux. Il n'existe pas de base analogue pour l'adoption internationale. Pourtant, des données permettent aussi à des personnes adoptées à l'étranger de retrouver des agences ayant été actives dans le domaine de l'adoption internationale (voir encadré cidessous).

Le site permet de rechercher un organisme par lieu géographique, nom de l'agence, nom d'un responsable. Si, par exemple, on clique sur « organisation » et qu'on saisit « Vietnam », le nom d'une agence apparaît, « Project Vietnam Orphans ». La fiche correspondante indique que cette agence a fonctionné de 1952 à 1973, et propose un lien vers la fiche « Christian Outreach Adoption Society », active entre 1974 et 1988. Un nouveau lien renvoie vers Christian Outreach Relief and Development (CORD), agence encore active : on trouve l'adresse postale, les numéros de téléphone et fax, l'email et l'URL du site. Une personne adoptée en 1958 par le biais de « Project Vietnam Orphans » peut donc contacter CORD et – qui sait ? — obtiendra une piste lui permettant de retrouver un membre de sa famille de naissance. Ce contact peut être direct, ou par le biais d'une agence de médiation de proximité (adresses également disponibles sur le site). Une autre fiche, par exemple pour « Hong Kong Project » (active entre 1958 et 1969), indique que les archives sont intactes. On voit que, si cette base concerne essentiellement les adoptions nationales, elle peut aussi être utile pour des personnes adoptées à l'étranger.

### Adoptions internationales et à dimension internationale : les missions de ICA

Il y a quelques années, ICA s'est positionné comme intermédiaire dans l'accompagnement des recherches des origines pour les personnes nées à l'étranger ou des membres des familles de naissance vivant à l'étranger. Ce service spécifique d'aide et de conseil (payant) a souffert de la concurrence des réseaux sociaux — l'impression étant que l'on pouvait rechercher directement sans aide : ICA est régulièrement contacté par des personnes ayant fait des recherches directement par les réseaux sociaux et confrontées à des situations qu'elles ne parviennent pas à gérer seules.

Le programme a donc été revu à la baisse. Les questions liées aux origines parviennent à ICA via leur ligne d'écoute « généraliste » et sont transférées aux personnes compétentes dans ce domaine au sein de l'organisme. ICA a en effet acquis une expertise du fait qu'elle est la seule agence spécialisée dans l'adoption internationale :

• Connaissance des législations des différents pays d'origine et de leur culture, politique et procédures en ce qui concerne les origines,

- Connaissance des dossiers d'adoption internationale et de leurs spécificités par rapport aux adoptions nationales,
- Travail en réseau avec un certain nombre de PO (Autorités centrales, responsables d'adoption dans certains orphelinats et autres institutions, personnes susceptibles d'assurer une médiation ou un accompagnement dans des ONG ou associations, etc.),
- Travail avec le SSI,
- Réseau de personnes fiables vers lesquelles orienter une demande ou une personne (par exemple en Lituanie, la législation ne permet pas la recherche des origines, mais des travailleurs sociaux ou responsables d'adoption sensibilisés à cette question peuvent être d'un secours).

ICA n'engage pas directement de recherche des familles de naissance, ou inversement, de personnes adoptées. Elle accompagne les personnes dans l'écoute de leurs besoins et attentes, leur apporte des informations et leur propose des contacts fiables, ainsi qu'une médiation et une écoute après les retrouvailles éventuelles (ou les échecs).

ICA « héberge » un groupe Accompagnement des adoptés, en collaboration avec l'association d'adoptés, Transnational and Transracial Adoption Group (TTAG), dont une des fondatrices, née à Hong Kong et adoptée, travaille à BAAF/Coram (nous avons été frappées par la grande diversité ethnique des équipes rencontrées dans tous les organismes, de la présence significative d'adoptés dans ces équipes, et de la diversité ethnique des candidats à l'adoption rencontrés dans le cadre d'une formation organisée par ICA à laquelle nous avons pu nous joindre). Ce groupe se réunit plusieurs fois par an ; il est constitué d'un noyau de « fidèles » autour duquel gravitent des adoptés qui viennent plus ou moins régulièrement.

### Un constat partagé : vers des recherches des origines à dimension internationale

L'adoption est un univers très mouvant, impliquant des personnes amenées à se déplacer. La dimension internationale se retrouve aussi dans l'adoption nationale, avec par exemple des femmes venues d'Irlande il y a une quarantaine d'années pour accoucher en Angleterre, y laissant leur enfant et repartant (comme les nombreuses femmes venues d'Algérie ou de Belgique pour accoucher en France). Des familles originaires d'Inde ou du Pakistan devenues britanniques adoptent à leur tour des enfants qui sont nés soit au Royaume-Uni soit dans leur pays d'origine. Des parents de naissance d'origine immigrée s'expatrient, retournant dans leur pays d'origine ou s'installant ailleurs. Des familles étrangères ayant adopté dans un autre pays que le leur se fixent au Royaume-Uni. Des fratries (par exemple russes, éthiopiennes ou colombiennes) sont éclatées, et les enfants adoptés par différents couples vivant dans différents pays d'accueil (France, Canada, Finlande, etc.).

Il apparaît donc important d'avoir des interlocuteurs fiables dans les pays d'origine, susceptibles d'apporter des conseils fiables, de proposer une médiation ou un accompagnement : dans les pays d'origine mais aussi dans les pays d'accueil.

Un travail en réseau pourrait être imaginé entre la France et le Royaume-Uni, et d'autres pays de l'Union Européenne.

### Exemples de situations traitées par ICA ou BAAF (avec le Adoption Search Reunion Website)

- ICA contacté par quelqu'un adopté en Colombie par une famille scandinave vivant au Royaume-Uni.
- ICA contacté par une jeune fille adoptée à l'étranger recherchant une sœur adoptée dans un autre pays d'accueil.
- BAAF contacté par un travailleur social irlandais au nom d'une femme mourante, irlandaise, ayant accouché en Angleterre d'un enfant qui a ensuite été adopté.

### **PERSPECTIVES**

À travers une présentation des activités des organismes qui nous ont reçues, de séances de formation et de travail auxquelles nous avons eu le privilège d'être conviées, cette mission a permis de prendre connaissance des outils d'accompagnement des familles adoptives vivant au Royaume-Uni : des outils de formation et de soutien à la parentalité adoptive, avant et après l'arrivée de l'enfant, mais aussi des outils et des financements de soutien à la famille prévus par la législation (par exemple dans les établissements scolaires).

Plus spécifiquement, sur la question des origines, nous avons pu mesurer combien la vision et l'expérience des professionnels sont ancrées dans l'histoire des placements familiaux avec la primauté de l'intérêt de l'enfant. Nous avons pu découvrir des outils d'accompagnement et de recherche, et une expertise élaborée au fil des années. Nos interlocuteurs ont partagé avec nous une approche novatrice, fondée sur une expérience de terrain, qui tend à décloisonner en matière d'origines les espaces et les problématiques des adoptions nationale et internationale : à leurs yeux, ces espaces, dans un monde et un contexte mouvants, sont moins étanches qu'il n'y paraît, et cette réalité invite à raisonner en termes d'adoption « à dimension internationale », que l'enfant ait été adopté sur le sol britannique ou à l'étranger.

Cette perspective nous est apparue comme ouvrant des pistes potentiellement très intéressantes pour la question des origines en France que nous présenterons au CA fédéral d'EFA et à la Mission de l'adoption internationale.

Cette mission a permis de dégager aussi au moins deux pistes de travail concrètes, réalisables dès lors qu'il existe une volonté de travail en équipe et de concertation :

- reconstituer, avant qu'il ne soit trop tard, l'historique des anciennes œuvres d'adoption et des organismes ayant cessé leur activité; réfléchir à un espace sur le web permettant de centraliser ces informations afin que les personnes concernées par l'adoption et les origines puissent y accéder librement. Cela concerne à la fois l'adoption nationale et l'adoption internationale. Ce travail nous semble urgent, car les mémoires s'effacent.
- recenser les règles et usages en pratique dans les différents pays, avec l'aide du SSI et du bureau de La Haye.

Paris, 1<sup>er</sup> mars 2016 Mathilde Chédru (<u>mathilde.chedru@gmail.com</u>) Janice Peyré (janice.peyre@wanadoo.fr)

### ANNEXE 1: « On their own »

#### On their Own

Le Victoria & Albert Museum of Childhood, musée de l'enfance, à Londres, abrite une exposition temporaire de septembre à décembre 2015 intitulée **On Their Own**, ce qui peut être traduit par « livrés à eux-mêmes ». L'exposition retrace l'histoire d'enfants britanniques qui ont été envoyés au Canada, en Australie ou dans d'autres pays du Commonwealth, entre 1869 et 1970.

Environ 100 000 enfants ont été envoyés hors du Royaume-Uni avec des systèmes migratoires organisés par des associations caritatives, souvent religieuses, et le gouvernement. L'objectif était d'offrir aux garçons et filles l'opportunité d'une vie meilleure dans l'empire britannique au-delà des mers. Beaucoup de migrants ne revirent jamais leur maison ou leur famille.

Le début de l'exposition s'attache à montrer le contexte historique et les motivations humanitaires et religieuses qui ont poussé à mettre en place ce système. Des affiches de propagande vantent une qualité de vie meilleure ailleurs, en opposant la grande misère dans laquelle vivaient à l'époque une partie de la population londonienne. « here and there ; or migration a Remedy » (« Ici et là-bas, ou l'émigration comme la solution »). L'armée du salut de l'époque a mené campagne en affichant un dessin sur lequel tout autour de Londres n'est que chaos, vice et misère, alors qu'au loin la campagne paisible et verdoyante tend ses bras.

Une deuxième partie de l'exposition montre des bribes d'histoire d'une quinzaine d'enfants, partis entre 5 et 15 ans. Certains ont témoigné pour l'exposition par écrit et par des entretiens filmés. Des objets qui leur ont été remis lors de leur départ sont exposés, comme une pièce de deux shillings, une photo de bateau, une bague gravée avec la date de 1925... Certains enfants étaient orphelins, pour d'autres les parents étaient malades ou très pauvres. Pour les familles pauvres, il n'y avait pas alors de politique d'aide sociale. Au XIX<sup>e</sup> siècle, dans le cas d'une trop grande pauvreté, les parents étaient recueillis dans des « poor houses » (hospices), ils pouvaient obtenir un travail à faible salaire, mais la famille était alors séparée. Et les enfants qui étaient envoyées dans les colonies britanniques servaient de main d'œuvre sur place. Des histoires de vie recommencée et des histoires de vies brisées sont retracées en quelques lignes.

La dernière partie de l'exposition se présente sous forme de frise chronologique, et montre à quels moments cette politique a été contestée. Dès 1875, une commission émet un rapport suffisamment critique pour que l'émigration vers le Canada soit interrompue 9 ans puis, sous la pression politique et à cause de la récession économique, l'émigration reprend. Au début des années 1920, après d'autres critiques, la migration des enfants âgés de moins de 14 ans (obligés d'être scolarisés) est stoppée vers le Canada de manière officielle. Plus tard, dans les années 1940, des rapports préconisent de repenser le système. Par exemple, en 1946, le rapport du Curtis Committee recommande de ne poursuivre la migration d'enfants que s'ils bénéficient du même cadre de soins dans les pays d'accueil qu'en Grande-Bretagne. Le placement dans des familles d'accueil au Royaume-Uni est fortement préconisé. En 1956, on peut lire dans le report Ross « il a été dit qu'il n'y avait jamais eu besoin de fournir des cadenas aux garçons, parce qu'ils ne possédaient rien par euxmêmes ».

La critique grandissante du public dans les années 1980 a été suivie par des excuses du Premier ministre britannique Gordon Brown et celui du Premier ministre australien Kevin Rudd.

Pour plus d'informations, se reporter au site internet du musée : vam.ac.uk/moc/ontheirown

### ANNEXE 2 : Formulaire d'inscription sur l'Adoption Contact Register (national)

CR Part 1 (Sept 2013)



### General Register Office

### Application for an Adopted Person to apply for entry onto Part 1 of the Adoption Contact Register

Please use Part 1 guidance notes when completing this form

The Adoption and Children Act of 2002 provides for the Registrar General to operate an Adoption Contact Register. The purpose of the Register is for adopted people and their birth relatives to register their contact wishes. A wish for no contact can also be registered.

In order to register on Part 1 of the Contact Register you must be aged 18 years or over.

A record of your birth or adoption must be held by the Registrar General.

The registration fee for an adopted person is £15.00.

If you are an adopted person and a relative you want to contact is also adopted you may wish to register on both parts 1 and 2.

Please be aware that the General Register Office (GRO) does not trace. Birth relative(s) must also register a wish for contact for a link to be made.

	Section 1 - `	Your Current Details	
1.1	Surname		
	Forename(s)		
	Address		
	Postcode		
	Country		
1.2	Telephone Number		
	Email Address		
1.3	I am happy for GRO to correspond with me by email	Yes	No

	Section 2 - Intermediary Details		
	If you do not wish to use a third party move to section 3		
2.1	2.1 Intermediary Contact Name / Organisation		
	Address		
	Postcode		
	Country		
	Telephone Number		
	Email Address		

1

4-	-	
$*\nu$	auire	$\sim$
116	uune	·u

If you do not know the required \* birth details in section 3, you may wish to contact GRO regarding Access to your Birth Registration details

	Section 3 - Your Bi	rth Details			
3.1	*Birth surname				
	*Birth forename(s)				
	*Date of birth	Day	Month		Year
	*Sex	Male		Female	
	Place of birth (if known)				
	Birth mother's surname at time of your birth (if known)				
3.2	Birth mother's forename(s) (if known)				
	Birth mother's maiden name (if known)				
	Birth father's surname (if known)				
	Birth father's forename(s) (if known)				

	Section 4 - Your Adoption Details		
4.1	Adoptive surname		
	Adoptive forename (s)		
	Adoptive mother's surname		
	Adoptive mother's forename		
	Adoptive father's surname		
	Adoptive father's forename		
	Year of adoption (if known)		
	Name of court (if known)		

### Section 5 - Declaration

Please complete the declaration as required by Regulation 6(2) of the Adopted Children and Adoption Contact Registers Regulations 2005

5.1	I (current full name)
	(your date of birth)
5.2	I wish to contact the following relative(s)
5.3	I do not wish to contact the following relative(s)
	I understand I may withdraw this notice at any time
5.4	Date:

By completing Section 5 above you are declaring that you are the adopted person and you wish to have your details entered on to Part 1 of the Adoption Contact Register.

In order to have their details entered onto Part 2, your birth relatives are also required to sign a declaration stating their relationship to you.

2

### Section 6 - Payment Details Please note this page will be destroyed once your application has been processed The Contact Register registration fee for an adopted person is £15.00. Cheques or postal orders must be made payable to Her Majesty's Passport Office Payment from outside the UK made by cheque, international money order or draft should be expressed in Sterling, made payable to Her Majesty's Passport Office and bear the name of a UK clearing bank. If you wish to pay by credit or debit card please complete the payment details below Do not send cash. □Visa □Access □MasterCard □Maestro Card Type Please debit my card £ ☐ ☐ ■ ☐ ☐ Card Number Security Number (last three digits found on the signature strip of your card) Start date \( \sum \sqrt{\sq}}}}}}}}}}}}}} \signtimes\signtiquat\sqrt{\sqrt{\sqrt{\sqrt{\sq}}}}}}}}}} \end{\sqrt{\sqrt{\sqrt{\sqrt{\sqrt{\sq}}}}}}}}} \end{\sqrt{\sqrt{\sqrt{\sqrt{\sqrt{\sqrt{\sqrt{\sq}}}}}}}}}} \enditinightimes\sintitex{\sqrt{\sqrt{\sqrt{\sq}}}}}}}}} \end{\sqnt{\sqnt{\sq}}}}}}} \end{\sqnt{\sqnt{\sqrt{\sqrt{\sqrt{\sqrt{\eqs}}}}}}} Issue No (if applicable) Signature...... Date..... Before returning this form to the address below please check that you have: Completed the form in full including your contact wishes ☐ Signed and dated the declaration Enclosed postal order or cheque for £15.00 made payable to Her Majesty's Passport Office or Completed credit/debit card details Adoptions Section Room C202 Tel: 0300 123 1837 General Register Office Text Relay: 18001 0300 123 1837 Trafalgar Road Email: adoptions@gro.gsi.gov.uk Southport Website: www.gov.uk/adoption-records Merseyside PR8 2HH General Register Office: part of the Her Majesty's Passport Office 3

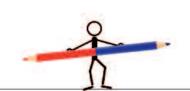
### ANNEXE 3 : Adoption Search Reunion Website (ex. d'une fiche d'agence d'adoption)

Adoption, Search & Reunion Page 1 sur 1 Home >> Locating Records >> Locating Adoption Records database >> organisationDetail St David's Childrens Society Contact: Adoption Senior Social Worker Address: 28 Park Place Cardiff Cardiff CF10 3BA Telephone: 02920 667007 02920 394344 Email and Web: info@stdavidscs.org St David's Childrens Society Website Status: Registered Date(s): 1942 Acted as Adoption Agency: Notes: Covers the Archdiocese of Cardiff and the Dioceses of Wrexham and Menevia, that is, the whole of Wales and Herefordshire Formerly known as the Catholic Children and Family Care Society (Wales)& Catholic Rescue Society (Cardiff)
Catholic Children's Society (Cardiff), Cardiff Archdiocesan
Rescue and Moral Welfare Society, Cardiff Catholic Rescue
Society and Menevia Diocesan Rescue Society may also refer to this agency. Availability of Records: None lost or destroyed Location of Records: Records held by agency - use contact details shown above. Sourced from the ASR Database Privacy policy | Security policy | Site feedback Copyright BAAF and its suppliers © 1999 - 2014. Serifish Association for Adoption and Fostering is a registered charity no. 275689 (England and Wales) and SC039337 (Scotland) Registered as a company limited by guarantee in England and Wales no. 01379092. VAT no. 235 3764 58 Registered office at Saffron House, 6-10 Kirby Street, London EC1N 8TS (map)
Tel 020 7421 2600 | email mail@baaf.org.uk http://www.adoptionsearchreunion.org.uk/search/adoptionrecords/organisationDetail.... 29/11/2015

La suite donnée aux

retrouvailles varie

### > Dossier



## Origines et bien-être : que nous disent les études ?

L'étude sur le devenir des adoptés (15-30 ans) a étudié la question des origines : les démarches, la place des parents adoptifs, les effets en matière de bien-être. Les résultats sont confortés par deux autres études sur les retrouvailles entre adoptés et famille biologique : l'une en France auprès de personnes nées sous X ; l'autre au Royaume-Uni<sup>1</sup>.

### Les types de démarches

Dans l'étude EFA, les adoptés âgés de 15 à 30 ans, nés en France ou à l'étranger, étaient invités à répondre aux questions portant sur les démarches suivantes : recherche sur l'histoire préadoptive, consultation du dossier, voyage dans le pays d'origine, retour à l'institution, rencontre avec la famille biologique. Ces démarches leur semblaient-elles faisables, infaisables, envisageables, non envisageables, et sous quelle forme ?

Pour ce qui est de l'histoire préadoptive, 30 % n'envisagent pas de faire des recherches, 29 % l'envisagent, 32 % ont mené des recherches, 9 % considèrent cela comme infaisable.

Ils sont 45 % à avoir consulté leur dossier ; 47 % ont effectué un voyage dans le pays d'origine

(12 % ne l'envisagent pas, à peine 1 % le considère comme infaisable). Les proportions s'inversent quand on les interroge sur une rencontre avec la famille biologique : infaisable pour 31 %, non envisagée pour 34 % ; 12 % ont rencontré un ou plusieurs membres de la famille.

L'étude menée par Michel Duyme et Françoise Perriard (que nous appellerons étude CNAOP) a recueilli les réponses d'adultes nés sous X (âge moyen 42 ans) ayant rencontré un parent de naissance. Pour tous, la démarche initiale est identique (saisine du CNAOP et mise en relation), mais la suite donnée varie : rencontres ultérieures,

autres formes de contact (téléphone, courrier, etc.). Des parents adoptifs ont répondu à l'enquête, avec l'accord de leur enfant, les demandeurs étant majeurs. L'étude recueille aussi le sentiment de parents de naissance, des mères dans 96 % des cas (âge moyen 61 ans) ayant accepté une rencontre une première pour une étude française.

En étudiant la « triade adoptive », l'étude CNAOP se rapproche de l'étude britannique menée en 2000 et actualisée en 2005 par John Triseliotis, Julia Feast et Fiona Kyle (que nous appellerons étude BAAF). Là où la France n'autorise les

recherches qu'à l'initiative des adoptés ou anciens pupilles, le Royaume-Uni, où l'accouchement sous X n'existe pas, les autorise à

l'initiative tant des adoptés majeurs que des parents de naissance. Comme dans l'étude CNAOP, les demandeurs participant à l'enquête sont des adultes (âge moyen 30 ans).

Dans l'étude EFA, 70 % des filles et 58 % des garçons ont effectué au moins une démarche. Les retrouvailles concernent 14 % des filles et 9 % des garçons : ce qui correspond, pour les seuls adoptés concernés par les retrouvailles, à 60 % de filles et 40 % de garçons. On retrouve des proportions très voisines dans les statistiques du CNAOP : 61 % de femmes contre 39 % d'hommes (rapport d'activité 2014), dans le taux de participation à l'étude

### > Dossier

CNAOP (65 % contre 35 %), et dans l'étude BAAF avec deux tiers de femmes parmi ceux qui font des recherches.

### Quelle place pour les parents adoptifs?

L'étude BAAF s'est intéressée au contexte familial des adoptés : environ un sur deux ne se sentait pas à l'aise pour aborder la question de sa famille de naissance avec ses parents adoptifs — mais

L'étude du BAAF s'est intéressée au contexte familial des adoptés 97 % de ces derniers se disaient disposés à l'aborder, sans vouloir toutefois anticiper la demande de leur enfant. Le sentiment d'appartenance à la famille adop-

Un lien entre confiance

parents-enfant et

démarche de recherche

des origines

tive est souligné par 71 % des adoptés de même origine ethnique que leurs parents adoptifs, et 55 % des adoptés d'origine ethnique différente. Le sentiment de non-appartenance est quasiment le même pour ces deux groupes (18 % et 16 %), avec toutefois deux fois plus d'adoptés d'origine eth-

nique différente éprouvant des difficultés à définir leur appartenance (27 % contre 13 %). Toutes origines ethniques confondues, 74 % de ceux n'ayant pas effectué des recherches et 53 % de

ceux qui ont recherché considèrent l'adoption comme une expérience positive ou très positive, les autres se répartissant entre ceux qui la considèrent comme une expérience négative ou mitigée.

L'étude EFA retrouve des catégories analogues : 56 % des adoptés se disent affiliés à leur seule famille adoptive, 26 % associent les deux filiations, 18 % se sentent détachés (n'appartenant à aucune famille). Dans l'étude EFA, le sentiment d'appartenance n'est pas lié à une apparence physique perçue comme étrangère. Par ailleurs, les adoptés établissent un lien entre la chaleur affective parentale qu'ils ressentent et le soutien parental concernant les origines. Quand l'attitude des parents est très positive, 32 % des jeunes ont effectué plus de démarches (au moins trois types); cette proportion tombe à 20 % si l'attitude des parents est plus réservée. Enfin, 16 % de ceux qui ont bénéficié d'un soutien parental ont rencontré leur famille de

naissance, contre 8 % de ceux qui ont effectué cette démarche sans soutien.

Si un quart seulement des personnes ayant saisi le CNAOP ont accepté que leurs parents adoptifs soient invités à participer à l'enquête, les deux tiers les avaient informés de leurs recherches. Et 90 % des parents étaient favorables à ce que leur enfant rencontre son ou ses parents de naissance. Ils appartiennent à la catégorie des parents « chaleureux », que l'on retrouve dans l'étude EFA, suggérant un lien entre la qualité de la confiance qui s'est construite entre parents et enfants, et la démarche des origines. Les adoptés se sentent « autorisés » par leurs parents.

Dans l'étude BAAF, plus de 80 % des parents adoptifs sont heureux que leur fils ou fille ait rencontré un ou plusieurs membres de la famille de naissance, bien que s'inquiétant au départ de l'im-

pact possible sur leur relation et des souffrances que cela pourrait causer à leur enfant. Comme l'étude EFA, l'étude BAAF montre que plus l'adoption est évoquée ouvertement, plus les liens entre

l'adopté et ses parents sont forts, renforçant le sentiment d'appartenance, de bien-être et d'estime de soi.

### Rencontrer la famille biologique

Selon l'étude CNAOP, 40 % des personnes ayant retrouvé leur parent de naissance continuaient de le rencontrer au moment de l'enquête ; 17 % n'ont pas donné suite. Chez les mères de naissance ayant accepté de répondre à l'enquête (une sur deux par rapport aux personnes nées sous X), 86 % ont eu d'autres rencontres, qui se poursuivaient au moment de l'enquête pour 63 % d'entre elles.

Dans l'étude BAAF, moins de 10 % des adoptés ont vécu des situations de rejet par la famille de naissance. Chez les adoptés interrogés dans l'étude EFA, ceux qui ont rencontré leur famille de naissance considèrent majoritairement (61 %) que leur

évolution personnelle ultérieure a été positive ; ils ne sont que 2 % à considérer qu'elle a été négative, pour les autres l'évolution est ambivalente.

### Des relations qui évoluent dans le temps

Quand on croise les données de l'étude EFA sur les différents types de démarches avec le sentiment d'appartenance familiale, on voit que ces positionnements sont susceptibles d'évoluer dans le temps : 56 % des adoptés se considèrent comme affiliés, appartenant à leur famille adoptive ; mais ils sont plus jeunes que ceux (29 %) qui associent l'appartenance aux deux familles, adoptive et biologique (associants) - 19 % disant n'appartenir à aucune famille (déliés). Le sentiment d'appartenance glisse chez les adoptés plus âgés d'une affiliation à une seule famille à un sentiment d'appartenance associant les deux familles, même si les affiliés demeurent majoritaires.

### Des réajustements pour tous : adoptés, famille adoptive, famille de naissance

L'étude CNAOP a mesuré l'effet de la rencontre sur l'équilibre émotionnel et la qualité de vie. Si les demandeurs déclarent très majoritairement que la rencontre a eu un impact positif, 18 % considèrent que l'impact a été négatif. De son côté, l'étude BAAF note que la possibilité d'obtenir des informations sur les circonstances de l'abandon a eu un impact positif ; pour 80 % des adoptés, les retrouvailles ont permis de répondre à des questions importantes telles que « qui je suis ? » et « d'où je viens ? ».

L'étude EFA suggère que l'évolution des jeunes est deux fois plus souvent positive (35 % au lieu de 17 %) s'ils se sentent libres de parler de leurs recherches avec des parents qui les soutiennent. Et plus le nombre de démarches réalisées est important (consultation du dossier, voyage au pays d'origine, retour à l'institution et rencontre de la famille biologique), plus l'évolution devient positive.

Dans l'étude CNAOP, les mères de naissance représentent une population singulière dans un pays où on leur avait promis le secret : elles ont accepté de lever le secret, de rencontrer la personne qui les recherchait et de répondre à l'enquête. Un peu plus de la moitié de celles ayant répondu (56 %) pensaient rencontrer leur enfant un jour : si le sentiment de culpabilité a tendance à perdurer, 74 % pensent que le fait d'avoir retrouvé leur enfant est une réussite, 53 % que leur confiance en soi s'est

améliorée, 58 % que leur relation familiale est plus satisfaisante. Les résultats de l'étude BAAF sont analogues : forts sentiments

Le sentiment de culpabilité des mères de naissance a tendance à perdurer

de culpabilité, de détresse, d'anxiété, de dépression au moment de la séparation, un sentiment de soulagement d'avoir pu lever le silence sur cette histoire du passé.

Chez les parents adoptifs interrogés dans le cadre de l'étude CNAOP, 67 % pensent que cette rencontre est une réussite, 60 % que leur relation avec leur enfant est plus satisfaisante. Cependant, 19 % la ressentent comme un échec. Ici encore, il est intéressant de croiser ces résultats avec ceux de l'étude BAAF: 65 % des parents adoptifs considèrent que les retrouvailles n'ont eu aucun effet sur leur relation avec leur enfant; 22 % que leur relation s'est améliorée, avec plus d'ouverture et de respect mutuel; 13 % qu'elle s'est détériorée ou qu'elle a traversé des turbulences.

Du fait de l'âge moyen supérieur des adoptés dans les études CNAOP et BAAF, le recul par rapport à l'impact d'une rencontre est nécessairement plus grand que dans l'étude EFA, qui aborde une palette plus large de démarches. Là où l'étude CNAOP a cherché à mesurer les impressions des personnes avant et après la rencontre, et où l'étude BAAF a réinterrogé les personnes à cinq ans d'intervalle, l'étude EFA recueille les sentiments exprimés au moment où répondent les adoptés : une démarche non envisagée à une période de la vie peut le devenir ultérieurement. Mais on voit que la perception des démarches évolue avec l'âge, quand on compare les 25-30 ans aux 15-19 ans : la proportion de ceux qui

### > Dossier

n'envisagent pas de recherche sur l'histoire préadoptive diminue de 37 % à 22 %, tandis que la proportion de ceux qui ont mené ces recherches double (22 % à 45 %).

### Quelles perspectives?

Tant chez les demandeurs que chez les parents de naissance, l'étude CNAOP fait apparaître que le premier lieu d'étayage est très majoritairement l'entourage (parents, conjoints, amis proches). En même temps, l'attente d'un soutien institutionnel est forte, plus encore chez les parents de naissance qui bénéficient rarement de réseaux associatifs de pairs.

Les convergences entre ces trois études sont d'autant plus intéressantes qu'elles s'échelonnent sur une quinzaine d'années, et interrogent des adoptés dont les moyennes d'âge respectives recouvrent des générations successives, laissant apparaître

Des constantes à travers le temps

des constantes à travers le temps. Le riche apport de ces études est également précieux au vu des évo-

lutions récentes sur la question des origines. La sensibilisation croissante des pays d'accueil et d'origine dans le cas des adoptions internationales, l'évolution des législations à l'intérieur des pays dans le cas des adoptions nationales, l'informatisation des données, la création d'espaces d'accueil et le développement des réseaux sociaux contribuent chaque jour davantage à décloisonner

des espaces spatio-temporels, juridiques et culturels jadis considérés comme étanches pour permettre des rapprochements. Les distances rétrécissent, les secrets d'un temps sont, pour certains, voués à ne plus l'être. D'où l'importance de réfléchir aux manières de mieux accueillir, de préparer et d'accompagner dans la durée les parents de naissance, les adoptés et les parents adoptifs dans la perspective d'une démarche éventuelle de recherche et de retrouvailles.

#### Janice Peyré et Jacques Vaugelade

Merci à Julia Feast et Michel Duyme pour l'aide apportée à la rédaction de cet article.

Pour plus de détails : pour l'étude du CNAOP, voir le rapport en ligne sur <www.cnaop.gouv.fr>, rubrique « Médiathèque » ; pour l'étude EFA, voir la synthèse sur <www.adoptionefa.org>, rubrique « Les autres publications d'EFA » ; pour l'étude britannique, voir J. Triseliotis, J. Feast et F. Kyle, The Adoption Triangle Revisited (Londres, BAAF, 2005).

Shâb ou la nuit, c'est un livre pour mes parents [adoptifs], où je parle aussi de ma mère biologique. Je l'ai retrouvée, c'est un véritable sketch. On s'est retrouvées en 2005, on s'est écrit, beaucoup, et après on s'est vues. Ça se passe très bien, on se voit à peu près une fois par an. Avant de la voir, j'ai été très mal, après l'avoir vue, il a fallu que je dorme 48 heures. Mais tout va bien : j'ai les mots, j'ai l'histoire et ainsi je peux informer mes enfants. Parce qu'en fait, mes parents sont morts, personne ne les remplacera jamais, mais ma mère biologique, j'avais besoin de la voir, en vrai, pour qu'elle m'explique pourquoi elle n'avait pas pu me garder, pourquoi elle m'avait laissée.

Cécile Ladjali, écrivain